

Utilisation des installations scolaires - ANNEXE 1

Grille des catégories des utilisateurs

<p>(A) <u>Organisme à but non lucratif</u></p>	<p>1- Les organismes communautaires à but non lucratif desservant les enfants et les jeunes (0-18 ans). Exemples : Les scouts, les guides, les cadets, les organisations de sport (basketball, soccer, volleyball, etc.).</p> <p>2- Association de santé communautaire et/ou de la communauté locale : croix rouge, cliniques de don de sang, cliniques de vaccination, cliniques de santé, etc.</p> <p>3- Ville d'Ottawa (Entente de réciprocité avec le Service des parcs et loisirs).</p> <p>4- Les organismes communautaires qui requièrent des frais minimaux d'inscription, organisés et maintenus par des bénévoles avec la participation ouverte à toute la communauté. Les revenus sont réinvestis directement dans l'organisation ; plusieurs instances telles que les instructeurs et les entraîneurs peuvent recevoir un salaire à condition d'être strictement pour les services qu'ils dispensent (l'enseignement). Aucun profit ne doit être réalisé par l'organisation.</p> <p>5- Autres groupes à but non lucratif. Exemples : Écoles culturelles, organisations religieuses, groupes de l'âge d'or, clubs philanthropiques, groupes de bienfaisance, etc.</p> <p>6- Services connexes gratuits offerts aux élèves (bénévole).</p>
<p>(B) <u>Gens de la communauté</u></p>	<p>Gens de la communauté désirant utiliser les installations des écoles sans être sous l'égide d'un organisme. Exemples: gens désirant pratiquer un sport entre amis, professeurs de nos établissements qui utilisent les locaux après les heures de classe pour pratiquer un sport ou autres fins personnelles, etc.</p>
<p>(C) <u>Organisme à but lucratif</u></p>	<p>Organismes qui génèrent des profits. Exemples: classe de danse, cours d'art martiaux, gymnastique, école de conduite, tutorats et clubs de devoirs offerts par des particuliers et des organismes externes qui tarifient les parents.</p>
<p>(D) <u>(Écoles du CECCE)</u></p>	<p>Les écoles du CECCE utilisent leur locaux pour leurs activités pédagogiques, programmes parascolaires, activités d'écoles et les réunions des conseils d'écoles.</p>
<p>(E) <u>Service de garde du CECCE</u></p>	<p>Les services de garde préscolaire et parascolaire du CECCE (incluant les camps de mars, d'été et de Noël des services de garde parascolaire)</p>
<p>(F) <u>Camps</u></p>	<p>Les camps se déroulent durant les journées hors calendrier (les congés d'été, de Noël, de mars, etc.). Les organismes sont: les garderies parascolaires (E), les écoles du conseil (D), les organismes à but non lucratif (A) ou à but lucratif (C).</p>
<p>(G) <u>Services Connexes</u></p>	<p>Les services connexes sont offerts strictement aux élèves du CECCE immédiatement avant, immédiatement après ou durant la journée scolaire selon le calendrier scolaire. Exemples: club d'échecs ou de sport à l'heure du midi; cours de violon, piano, guitare durant la journée scolaire.</p>